

Questions orales

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry devrait faire attention aux faits qu'il relève, si toutefois il s'agit bien de faits. Je vais lui expliquer pourquoi. En vertu du régime de crédit d'impôt pour enfant, le gouvernement libéral qui a mis sur pied ce programme avait fixé une limite à \$26,330; autrement dit, une famille dont le revenu net atteignait ce montant avait droit à tout le crédit d'impôt pour enfant. A partir de cette somme et jusqu'à \$41,000 de revenu net, le crédit d'impôt pour enfant était dégressif, puis supprimé. Tel était le régime proposé par eux. Si les libéraux prétendent que cette mesure est contraire au principe de l'universalité ou qu'elle aura des conséquences négatives sur les familles canadiennes, je ne comprends pas puisque l'idée vient d'eux.

Lorsqu'on étudie ces régimes, examinons avec objectivité les propositions qui sont faites et ce que touchent les Canadiens, au lieu d'invoquer des motifs qui n'existent pas, qui sont malhonnêtes et que nous n'avons jamais suivis.

L'EXAMEN DES PRESTATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit le premier ministre. Je leur rappelle qu'au moment où nous avons instauré le crédit d'impôt pour enfant, nous n'avons pas réduit la prestation de base pour les personnes âgées ni pour les familles. Est-ce qu'à la suite des plans que le ministre est en train de mettre au point et des études que son ministère effectue, les prestations versées aux personnes âgées ou aux familles, en l'occurrence, respectivement, la pension de vieillesse et les allocations familiales, seront réduites par le biais du régime fiscal ou encore directement? Est-ce que le régime des prestations de base subira d'une façon ou d'une autre des réductions?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai non au député de Winnipeg-Fort Garry qui prête au gouvernement l'intention de procéder à des réductions.

M. Axworthy: Qu'en pense le ministre des Finances?

M. Epp (Provencher): Je vais répondre au député si seulement il me le permet. Le député ainsi que tous les députés de la Chambre doivent bien comprendre ceci: dans l'état actuel des choses, le régime fiscal prévoit un impôt sur le revenu, que ce revenu soit celui d'une personne du troisième âge ou d'une famille. Cela est clair, je pense. Il reste à voir ce qu'ont déclaré l'Organisation nationale anti-pauvreté de même qu'aujourd'hui le Comité canadien d'action sur le statut de la femme ainsi que le député de Sudbury sans compter la députée de Vancouver-Est lors du débat du 26 juillet alors que nous étions tous dans le même studio. Parlant au nom du gouvernement libéral d'alors le député de Sudbury a dit qu'on songeait à récupérer les prestations et à modifier le régime. N'est-il donc pas normal de s'interroger sur des prestations versées à des nantis que l'on pourrait redistribuer à d'autres qui ne sont pas aussi aisés que le député et moi-même?

L'IMPOSITION DES REVENUS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Notre parti croit qu'il convient d'imposer tous les revenus et notamment ceux des nantis qui paient à l'heure actuelle très peu d'impôt sur le revenu, afin de financer les programmes sociaux. Nous ne sommes pas partisans de l'imposition de certains programmes sociaux. Est-ce là ce que le ministre se propose de faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. Si la députée nous demande si nous entendons oui ou non imposer des programmes sociaux comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, je lui répondrai que ces programmes sont déjà imposés. Il n'y a donc aucun changement à cet égard. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a déclaré, nous envisageons d'imposer certains programmes dans le cas des Canadiens au revenu élevé, afin de nous permettre d'aider davantage ceux qui en ont le plus besoin. C'est un peu ce qu'a proposé la députée lorsqu'elle a dit que son parti était disposé à imposer les Canadiens au revenu élevé et à imposer leurs pensions de vieillesse également. Nos positions ne divergent donc pas. Nous essayons d'obtenir un débat franc, ouvert et objectif sur la façon de réaliser cet objectif. J'encourage la députée et ses collègues à y participer.

Des voix: Bravo!

L'ACCÈS AUX PROGRAMMES UNIVERSELS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous parlons d'imposition globale et non pas d'imposition de programmes. Je voudrais demander au ministre s'il entend rompre avec une tradition dont les Canadiens sont très fiers, à savoir le droit pour tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, à des programmes sociaux universels qu'ils ont mérités par leur contribution à l'essor du Canada et pour lesquels ils ont payé par le biais de leurs impôts. Quelle est son intention?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous sommes bien décidés à ne pas toucher au principe de l'universalité, qu'il s'agisse d'avantages accordés aux personnes âgées ou aux familles ou d'assurance-maladie. Ce sont des choses auxquelles nous tenons tout autant que ma vis-à-vis. Nous entendons les conserver et nous n'allons pas imposer les pensions de vieillesse comme la députée l'a proposé en juillet dernier.

LE SEUIL DU REVENU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est amusant de constater à quel point les observations faites aujourd'hui par le ministre des Finances correspondent mal à ce qu'il disait, quand il a affirmé qu'il y a des gens qui n'en ont pas besoin et que nous n'avons plus les moyens d'avoir des programmes sociaux pour les catégories de revenus moyenne et supérieure. Voilà ce que le ministre disait la semaine dernière.